

RÈGLEMENT NUMÉRO 1129-24

RÈGLEMENT N°1129-24 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n°363 concernant le plan d'urbanisme de la Corporation municipale de Sainte-Julienne, entré en vigueur le 26 septembre 1991;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a procédé à la révision du schéma d'aménagement en vigueur sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), la municipalité de Sainte-Julienne doit procéder à la modification de son plan d'urbanisme afin d'assurer sa concordance au schéma d'aménagement révisé
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné la séance du conseil le 10 décembre 2024 par monsieur Claude Rollin et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 janvier 2025;
- IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU QUE le Règlement numéro 1129-24 soit adopté, et qu'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, que le Règlement n°363 tel qu'amendé, est remplacé de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant le plan d'urbanisme » et le numéro 1129-24.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace, à toutes fins que de droits, le Règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 363 de la Corporation municipale de Sainte-Julienne tel que modifié par tous ses amendements, ainsi que toute disposition inconciliable d'un autre règlement.

Ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des dispositions ainsi remplacées, lesquelles se continueront sous l'autorité dudit règlement remplacé jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 4

Le présent Règlement 1129-24 entre en vigueur conformément à la loi.

(signé)
Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

(signé)
Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-
trésorière

Avis de motion	10 décembre 2024
Projet de règlement	10 décembre 2024
Avis public de consultation	18 décembre 2024
Consultation publique	14 janvier 2025
Adoption finale	11 mars 2025
Certificat de conformité de la MRC	30 avril 2025 / délivrance 19 juin 2025
Avis de promulgation	25 juin 2025